



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
30 novembre 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre

#### I. Introduction

1. Le présent rapport sur l'Opération des Nations Unies à Chypre décrit l'évolution de la situation entre le 21 mai et le 20 novembre 2011 et rend compte, depuis la publication de mon dernier rapport (S/2011/332), le 31 mai 2011, des activités menées par la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre en application de la résolution 186 (1964) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, la dernière en date étant la résolution 1986 (2011). À la suite de mon rapport d'évaluation du 8 août 2011 (S/2011/498), mon Conseiller spécial, Alexander Downer, a rendu compte au Conseil de sécurité, les 7 septembre et 4 novembre, de l'état d'avancement des négociations visant à aboutir à un règlement.

2. Au 31 octobre, l'effectif de la composante militaire était de 856 soldats, tous grades confondus, et la composante police comptait 66 personnes (voir annexe).

#### II. Mission de bons offices

3. Depuis juillet 2011, des progrès ont été accomplis pour converger sur les questions fondamentales. Lorsque, le 7 juillet à Genève, je me suis entretenu avec le dirigeant chypriote grec, Demetris Christofias, et le dirigeant chypriote turc, Derviş Eroğlu, ils sont convenus d'entrer dans une phase plus active et de renforcer le rôle de l'ONU. Depuis juillet, ils ont multiplié les échanges, se sont rencontrés à 19 reprises et se sont axés sur ces questions. Au cours de cette période, les progrès accomplis dans les domaines de l'économie, de l'Union européenne et des aspects internes de la sécurité ont été considérables; s'agissant des biens, du territoire et des questions de la citoyenneté, ils ont été bien plus modestes.

4. J'ai invité les deux dirigeants à évaluer avec moi à Greentree (New York), les 30 et 31 octobre, les résultats des négociations depuis la réunion de juillet et à déterminer dans quelle mesure les deux parties étaient proches d'une solution. À cette réunion, elles ont consacré leurs débats aux questions fondamentales non réglées au cours des négociations, en particulier dans les domaines de la gouvernance et du partage du pouvoir, des biens, du territoire et de la citoyenneté. Des progrès encourageants ont été accomplis à Greentree mais il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à une convergence totale sur ces questions. Les deux



dirigeants m'ont dit être convaincus qu'un règlement est possible et à portée de la main, ce qui m'a poussé à leur demander de se réunir encore de la même manière à Greentree, en janvier 2012. Je m'attends à ce que tous les aspects internes d'un règlement auront été aplanis d'ici là de façon à pouvoir organiser une conférence multilatérale peu après. Je soumettrai un rapport distinct au Conseil de sécurité sur ma mission de bons offices à l'issue de ma prochaine réunion avec les dirigeants chypriote grec et chypriote turc en janvier 2012.

### **III. Activités de la Force**

5. La Force a pour objectif principal de prévenir la reprise des combats et de contribuer au maintien de l'ordre et au retour à une vie normale. Elle doit pour ce faire concilier dans la mesure du possible les considérations de sécurité et le maintien du statu quo militaire tout en permettant aux Chypriotes qui vivent et travaillent dans la zone tampon de mener des activités civiles et de jouir pleinement d'une vie productive. Une telle approche, lorsqu'elle aboutit, renforce la confiance entre les communautés et aide l'action de l'ONU à l'appui du processus de paix.

#### **A. Prévention d'une reprise des combats et maintien du statu quo militaire**

6. La Force a continué de maintenir l'intégrité et la stabilité de la zone tampon où le nombre de violations militaires a diminué. Sa coopération avec les forces en présence, effet de ses bonnes relations de travail avec leurs hiérarchies, reste positive.

7. Les forces en présence n'ont pas mené de grandes manœuvres. Conformément à une pratique remontant à 2008, la Garde nationale et les Forces turques ont annoncé l'annulation de leurs manœuvres annuelles, dénommées respectivement « Nikiforos » et « Toros ». Par ailleurs, les forces en présence ont continué de recourir sporadiquement à des tactiques tracassières telles que l'illumination par les Forces turques de la zone tampon autour de la poche de Kokkina/Erenköy, et ce, à cause d'une certaine indiscipline qui règne là où les forces en présence sont très proches.

8. La mission a continué de chercher à réduire les tensions et les violations dans la zone tampon par des mesures de confiance militaires telles que l'évacuation ou la fermeture des postes d'observation dans les zones où les forces en présence sont très proches, mais il n'y a aucun progrès s'agissant de ces mesures. Si la Garde nationale s'est efforcée, par le passé, d'évaluer les propositions avec la Force, les Forces turques et les Forces de sécurité chypriotes turques, elles, n'ont encore pris aucune mesure concrète.

9. Le fait que la population civile conteste l'autorité de la Force dans la zone tampon préoccupe de plus en plus la mission. En particulier, les activités agricoles et cynégétiques non autorisées, y compris les tirs à proximité des forces en présence et des patrouilles de l'ONU risquent de compromettre la stabilité de la zone tampon. Le gros des efforts de la composante militaire de la Force a donc porté sur les mesures à prendre pour empêcher de telles activités dans cette zone, ce qui l'a poussée à collaborer étroitement avec les autorités des deux parties afin de régler ces questions.

10. Les postes déjà signalés et établis en violation du statu quo par les deux forces en présence dans la région de Dherinia demeurent en place. Les forces turques tiennent toujours le poste de contrôle de la poche de Louroujina; elles ont aussi continué d'inspecter régulièrement le poste de liaison de Strovilia qu'occupent fréquemment, en violation du statu quo militaire, des effectifs en surnombre. L'ONU considère que le Gouvernement turc est responsable du maintien du statu quo à Varosha.

11. Le 11 juillet, une explosion à la base navale d'Evangelos Florakis à Zygi, au sud de Chypre, a fait 13 morts, dont le commandant de la base, et plusieurs blessés. Elle a également occasionné des dégâts considérables à la plus grande centrale électrique de l'île et entraîné des coupures de courant généralisées. À la suite de cette tragédie, les autorités chypriotes turques ont offert de fournir du courant à travers la zone tampon pour remédier à la pénurie résultant des dégâts subis par la centrale. L'offre a été acceptée et a débouché sur un accord entre les chambres de commerce chypriote grecque et chypriote turque, ce qui a permis d'alimenter le sud en courant dès la mi-juillet.

12. D'autre part, la tension s'est aggravée du fait d'une nouvelle activité à l'entour de l'île. En septembre, des forages ont été entrepris en vue de trouver des hydrocarbures au large de la côte méridionale de la zone économique exclusive de Chypre. La partie chypriote turque et la Turquie s'y sont vivement opposées, considérant que ces actes préjugeaient des droits de la communauté chypriote turque en matière d'exploitation des ressources naturelles de l'île et de ses parages.

## **B. Déminage**

13. Au cours de la période étudiée, les parties ont continué de refuser l'accès aux quatre champs de mines qui restent dans la zone tampon : l'un situé au sud de Varosha, sous le contrôle des forces turques, et les trois autres dans la poche de Louroujina, sous le contrôle de la Garde nationale. Par ailleurs, aucun accord n'a été conclu avec les forces turques ou la Garde nationale pour étendre le déminage à l'extérieur de la zone tampon. Or, tant qu'on ne parviendra pas à un accord sur l'accès aux champs de mines restants dans la zone tampon et sur l'extension du déminage aux autres zones restantes, l'opération de déminage restera suspendue.

## **C. Reprise de la vie normale et des tâches humanitaires**

14. Dans la zone tampon, les activités civiles (agriculture, construction de logements et entreprises commerciales profitant aux deux communautés) n'ont cessé de se poursuivre. De plus, la Force a régulièrement aidé à y fournir les services essentiels et à y entretenir l'infrastructure de base, comme les routes, les voies navigables et la distribution d'électricité. Elle a autorisé 28 projets civils sur 32 demandes reçues.

15. La présence et les activités des civils dans la zone tampon montrent que les Chypriotes se sentent de plus en plus sûrs de pouvoir mener une vie normale. Mais, il leur arrive néanmoins de provoquer des incidents, même de résistance passive, voire de refus d'obtempérer, en contestant et souvent même en méconnaissant les procédures de la Force. En pareil cas, l'aide des autorités locales à la Force et leur coopération avec elle sont primordiales; la mission a donc invité les autorités

compétentes des deux communautés à apporter le maximum d'appui, notamment en demandant aux tribunaux de statuer promptement sur les affaires, tant nouvelles qu'anciennes, de voies de fait contre le personnel de la Force et de délits contre les biens des Nations Unies.

16. La Force a continué de s'occuper des questions quotidiennes intéressant les Chypriotes grecs et les maronites qui résident dans le nord et les Chypriotes turcs qui résident dans le sud. Elle a continué de fournir une aide humanitaire hebdomadaire aux 351 Chypriotes grecs et aux 126 maronites du nord et elle les a aidés à obtenir des prestations médicales. La mission a encouragé les deux communautés à élaborer un plan de soins à long terme pour cette population vieillissante, notamment en lui procurant des médecins de langue grecque. De plus, la Force a continué d'aider à fournir des manuels scolaires et à affecter des enseignants aux écoles chypriotes grecques de la péninsule de Karpas. De leur côté, les autorités chypriotes turques ont continué d'examiner les demandes de résidence permanente présentées – par le biais de la Force – par neuf familles maronites et deux Chypriotes grecs.

17. Dans le sud, la Force a continué d'aider les autorités locales et les représentants des communautés à fournir des services sociaux : logements, aide sociale et soins médicaux aux Chypriotes turcs dans le besoin. De plus, la mission a surveillé les autorités scolaires locales et s'est concertée avec elles pour servir les Chypriotes turcs du secteur de Limassol-Paphos. Il n'y a rien de nouveau concernant l'établissement à Limassol d'une école primaire de langue turque.

18. La Force a apporté un concours à propos de questions juridiques et humanitaires relatives à l'emprisonnement de neuf Chypriotes turcs dans le sud et de six Chypriotes grecs dans le nord et à des arrestations temporaires de part et d'autre. La mission a inspecté des centres de détention pour y vérifier les conditions et l'état des détenus purgeant leur peine dans l'autre communauté. Elle a aussi facilité la visite des familles et l'accès des détenus à la représentation juridique et à l'interprétation. La Force était présente lors des audiences pour veiller à ce que les procédures judiciaires de l'autre communauté inspirent confiance.

19. La Force a facilité 20 cérémonies religieuses ou commémoratives, intéressant environ 6 000 personnes, qui ont eu lieu dans la zone tampon ou ont obligé à la traverser. Elle a aidé à apaiser les tensions surgies lors du pèlerinage annuel des Chypriotes turcs à Hala Sultan Tekke, en août à Larnaca, où, faute d'un accord préalable précis sur les procédures à suivre, seuls quelques Chypriotes turcs ont pu traverser la zone tampon. Mécontents, les Chypriotes turcs ont annulé une visite ultérieure à la même mosquée. De leur côté, les Chypriotes grecs se sont plaints de l'imprécision et de la réponse des autorités chypriotes turques face à leur demande de tenue d'offices religieux dans le nord.

20. La Force a continué d'appuyer les initiatives des communautés qui visent à les faire coopérer et à les réconcilier. Avec le concours de partenaires internationaux et locaux, la mission a facilité plus de deux rencontres entre les deux communautés; plus de 3 000 personnes y ont participé. Cela s'est passé à l'hôtel Ledra Palace et en d'autres lieux de la zone tampon et a comporté des réunions régulières entre dirigeants et représentants des partis politiques chypriotes grecs et chypriotes turcs sous les auspices de l'ambassade de Slovaquie, des manifestations sportives pour les jeunes des deux communautés et des projets communs pour réparer et moderniser l'infrastructure essentielle de la zone tampon.

21. De plus, en autorisant l'accès à certains secteurs de la zone tampon, la Force a aidé divers projets bicommunautaires réalisés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) avec ses partenaires locaux. Elle continue son appui aux travaux financés par l'Union européenne et menés par deux municipalités de Nicosie pour stabiliser les immeubles du point de passage de la rue Ledra/Lokmaçi. À l'occasion de la Journée internationale de la paix, le PNUD a organisé, dans la zone tampon, la projection publique d'un court-métrage intitulé « Le journal de 9 heures en 2030 ». Réalisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Chypre et la Chambre de commerce chypriote turque, grâce à un financement de la United States Agency for International Development, il expose les avantages qu'aura pour les affaires le règlement du problème de Chypre.

22. La Force s'est encore efforcée de rapprocher les deux communautés à Pyla, seul village mixte de la zone tampon. Elle a facilité des réunions régulières entre leurs représentants sur les questions qui les intéressent. D'autre part, faisant fond sur leur coopération antérieure, la communauté chypriote turque du village de Louroujina et la communauté chypriote grecque d'Athienou ont lancé une initiative pour restaurer une chapelle médiévale de la zone tampon. La Force continue de soutenir ce genre d'initiative visant à promouvoir le patrimoine culturel chypriote commun.

23. La police de la Force a continué d'entretenir et d'encourager les relations de travail avec ses homologues de part et d'autre, y compris l'assistance et le concours apportés à diverses enquêtes des polices respectives. Pendant la période à l'examen, on a signalé 11 affaires de vol dans la zone tampon, une affaire de menace à l'encontre d'agents de la Force et trois affaires de délits contre les biens ou de vandalisme.

24. Les communications quotidiennes ont permis de resserrer la coopération et de s'occuper des difficultés opérationnelles dans la zone tampon. La salle de communication mixte, où la police de la Force est toujours présente, a continué de fonctionner, complétant les liaisons policières entre les deux côtés. Ceux-ci ont prouvé leur volonté de coopérer et de s'entraider en échangeant des informations sur des affaires d'enlèvement, de personnes appréhendées, de stupéfiants et de vols.

25. Le Comité technique bicommunautaire sur les crimes et les affaires pénales s'est réuni quatre fois par l'entremise de la police de la Force. Les parties ont convenu d'un plan de travail commun pour 2012 comprenant des séminaires communs sur la violence domestique, l'abus des drogues et la sécurité routière, ainsi qu'un concert bicommunautaire pour faire prendre conscience, notamment aux jeunes, des dangers de l'abus des drogues et de l'alcool.

26. Malgré la faiblesse de ses effectifs, la police de la Force a continué d'escorter les convois réguliers de civils chypriotes turcs et de fournitures humanitaires à travers la zone tampon et jusqu'à Kokkina/Erenköy dans le cadre de l'accord d'octobre 2010 entre les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs.

27. La Force a également facilité l'organisation de trois réunions du Comité chargé des points de passages qui ont eu lieu dans une atmosphère positive; mais les parties sont restées sur leur position et n'ont pu convenir de nouveaux points de passage. La mission a facilité la visite des lieux et a approché les parties afin d'encourager la recherche de solutions mutuellement acceptables.

28. Du 7 mai au 22 octobre 2011, la Force a enregistré près de 795 000 traversées officielles de la zone tampon. De mai à novembre 2011, des marchandises d'une valeur approximative de 871 579 euros sont passées du sud au nord. La valeur des marchandises passées du nord au sud a beaucoup augmenté, atteignant environ 20 874 875,44 euros en raison de la fourniture d'électricité pour pallier les coupures au sud.

29. Les restrictions visant les fonctionnaires de l'ONU d'origine chypriote grecque désireux d'assumer leurs fonctions dans le nord sont restées en place.

#### **IV. Comité des personnes disparues**

30. Le Comité des personnes disparues a continué ses tâches bicommunautaires d'exhumation, d'identification et de restitution des restes de personnes disparues. En novembre 2011, les équipes bicommunautaires d'archéologues du Comité avaient exhumé, des deux côtés de l'île, les restes de plus de 800 personnes, dont une vingtaine au cours de la période à l'examen. Les restes de près de 500 personnes ont été examinés au laboratoire anthropologique de la zone protégée à Nicosie. Après l'analyse génétique de 1 450 échantillons par une équipe bicommunautaire de scientifiques à l'Institut chypriote de neurologie et de génétique, les restes de plus de 300 personnes, dont 28 pendant la période à l'examen, ont été restitués aux familles. L'accès du Comité au secteur militaire du nord est resté circonscrit.

#### **V. Aspects financiers et administratifs**

31. Par sa résolution 65/295, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 56,5 millions de dollars pour le fonctionnement de la Force des Nations Unies à Chypre du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012, y compris les contributions volontaires d'un tiers du coût net de la Force équivalant à 18 millions de dollars versés par le Gouvernement chypriote et de 6,5 millions de dollars versés par le Gouvernement grec. J'invite d'autres pays et organisations à verser des contributions volontaires afin de réduire la portion des quotes-parts dans le financement de la Force.

32. Si le Conseil de sécurité décide de proroger encore de six mois le mandat de la Force, comme il est recommandé au paragraphe 42 ci-après, le coût du fonctionnement de celle-ci serait limité au montant approuvé par l'Assemblée générale.

33. Au 10 novembre 2011, le montant des quotes-parts à verser au compte spécial de la Force pour la période allant du 16 juin 1993 au 10 novembre 2011 s'élevait à 22,1 millions de dollars. Pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix à la même date le chiffre correspondant était de 3 787,7 millions de dollars.

34. Pour les coûts des contingents et du matériel leur appartenant, le remboursement n'a été effectué que pour les périodes allant respectivement jusqu'au 31 mars 2011 et au 30 juin 2010 en raison des retards dans l'encaissement des quotes-parts.

## VI. Observations

35. La baisse du nombre des violations militaires et l'annulation, pour la quatrième fois consécutive, des manœuvres annuelles des deux parties sont des faits encourageants. En raison des tensions maritimes récentes dans les parages de Chypre, il importe de préserver le statu quo militaire dans la zone tampon. D'autre part, les forces en présence devraient répondre positivement aux propositions de la Force des Nations Unies concernant les mesures militaires de confiance. Il est essentiel aussi que dans la zone tampon son autorité soit respectée par la population locale et par les autorités locales. Si elles sont menées d'une manière propice à la confiance et à la coopération, les activités civiles dans cette zone pourront contribuer à la réconciliation. J'invite donc les autorités respectives à accorder à la Force tout leur appui dans l'exécution de son mandat.

36. Les regrettables restrictions sur les mouvements du personnel local employé par les Nations Unies persistent. Or, la liberté de mouvement pour tout le personnel des Nations Unies est, pour l'Organisation, une question de principe, et, pour la Force, un besoin opérationnel. J'invite donc les autorités chypriotes turques à respecter ce principe.

37. Face à diverses questions intéressant leur vie quotidienne, les deux communautés ont continué de s'en remettre à l'assistance de la Force. Or, pour leur réconciliation à long terme et l'harmonie entre elles, les initiatives de la société civile sont primordiales et méritent l'appui sans réserve des dirigeants de part et d'autre. Pour faciliter la coopération entre les parties en matière pénale, le rôle de la Force a été décisif, et je me félicite de ce qu'elles continuent de coopérer dans ce domaine.

38. Je reste convaincu que l'établissement de liens et de contacts économiques, sociaux, culturels, sportifs, etc., aura un effet positif sur les négociations en cours. Ces contacts suscitent la confiance entre les communautés et aident à calmer les craintes d'isolement exprimées par les Chypriotes turcs. De plus, une meilleure parité économique et sociale entre les parties rendra la réunification finale non seulement plus facile mais aussi plus probable. Dans le contexte d'un processus de paix à sanction internationale, des efforts contraires ne pourraient qu'être nuisibles.

39. Je me réjouis de ce que l'action humanitaire du Comité des personnes disparues se poursuive sans guère de difficultés et j'invite toutes les parties à continuer à veiller à ce qu'elle ne soit pas politisée. Je les exhorte aussi une fois de plus à faire preuve de plus d'empressement face aux demandes d'exhumation dans toute l'île, même dans les zones du nord, qui sont contrôlées par l'armée.

40. Bien qu'aucune activité de déminage n'ait eu lieu pendant la période à l'examen, il y a encore dans l'île des terrains minés, tant dans la zone tampon qu'à l'extérieur. J'invite donc les parties à faciliter sans retard l'accès à ces terrains conformément à la résolution 1986 (2011) du Conseil de sécurité. L'Organisation des Nations Unies est prête à les aider dans leur aspiration à libérer toute l'île de ses mines.

41. J'encourage aussi les parties à s'appliquer encore à progresser concernant les points de passage, dont les sept déjà établis ont beaucoup facilité le mouvement des personnes de part et d'autre, améliorant nettement la vie quotidienne de nombreux Chypriotes dans toute l'île. Des progrès à cet égard renforceront la confiance entre

les communautés. J'invite donc les parties à chercher à réaliser, par des entretiens pragmatiques et concrets, des accords mutuellement bénéfiques et l'intensification de l'interaction sociale et économique entre les deux communautés.

42. La Force des Nations Unies continue de jouer dans l'île un rôle important pour maintenir le calme et encourager les relations et la confiance bicommunautaires. La Mission continue de collaborer étroitement avec ma mission de bons offices, que dirige mon Conseiller spécial, et avec les autres acteurs des Nations Unies dans l'île. Je recommande donc que le mandat de la Force soit prorogé de six mois jusqu'au 15 juin 2012.

43. Conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, dont la dernière est la résolution 1986 (2011), le Secrétariat restera impliqué dans les plans établis en prévision du règlement. Cette planification continuera d'être guidée par l'évolution des négociations et par les idées des parties sur le rôle éventuel de l'Organisation des Nations Unies à cet égard.

44. En outre, je surveillerai sans relâche les opérations de la Force, en tenant compte de l'évolution de la situation sur le terrain et des idées des parties et, s'il y a lieu, je me tournerai encore vers le Conseil pour recommander, dès qu'il le faudra, de nouvelles modifications du mandat, des effectifs et du concept des opérations de la Force. Comme je l'ai dit au Conseil dans mon rapport du 8 août 2011 (S/2011/498), en ce qui concerne l'évaluation élargie de la présence des Nations Unies à Chypre, les discussions internes se poursuivent quant à sa portée et au moment le plus opportun pour la lancer.

45. En conclusion, je tiens à exprimer à ma Représentante spéciale et Chef de mission, Lisa M. Buitenhuis, au commandant de la Force des Nations Unies, le général de division Chao Liu, et aux hommes et aux femmes qui la servent ma gratitude pour l'efficacité et le dévouement avec lesquels ils se sont acquittés des responsabilités que le Conseil de sécurité leur a confiées.

## Annexe

**Pays fournisseurs de personnel militaire et policier  
à la Force de maintien de la paix des Nations Unies  
à Chypre (au 31 octobre 2011)**

<i>Pays</i>	<i>Effectif militaire</i>
Argentine <sup>a</sup> . . . . .	265
Autriche . . . . .	4
Canada . . . . .	1
Chine <sup>b</sup> . . . . .	2
Hongrie . . . . .	77
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	271
Slovaquie <sup>c</sup> . . . . .	159
<b>Total . . . . .</b>	<b>856</b>

<i>Pays</i>	<i>Effectif de Police des Nations Unies</i>
Australie . . . . .	14
Bosnie-Herzégovine . . . . .	8
Croatie . . . . .	4
El Salvador . . . . .	3
Inde . . . . .	6
Irlande . . . . .	18
Italie . . . . .	4
Monténégro . . . . .	3
Ukraine . . . . .	6
<b>Total . . . . .</b>	<b>66</b>

<sup>a</sup> Le contingent argentin comprend des soldats chiliens (15), paraguayens (14) et brésiliens (1).

<sup>b</sup> La Chine utilise un poste canadien vacant et un poste britannique vacant au siège de la Force.

<sup>c</sup> Le contingent slovaque comprend des soldats croates (2) et des soldats serbes (45).

